

CONSEIL GENERAL

Commission COGEST

Président Stéphane Angst Rapporteur Stéphanie Biolzi

Rapport de la Cogest sur le budget 2024

Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, Chers Collègues,

Nous avons l'avantage de vous soumettre le rapport de la Cogest sur le budget 2024

1. Organisation de la commission

Pour rappel, l'organisation de la Cogest est la suivante :

- Stéphane Angst (UDC), président,
- Thomas Birbaum (PLR), vice-président,
- Stéphanie Biolzi (Le Centre), rapporteur,
- Pauline Arlettaz (Le Centre),
- Lionel Joris (Le Centre),
- Hervé Meyer (PLR),
- Lucie Fauguet (Les Vert-e-s),
- Guillaume Vanay (UDC),
- Cherryl Clivaz (PS),

Tous membres.

En cas d'empêchement, chaque membre peut faire appel à un suppléant, comme le prévoit le règlement du Conseil général. Voici pour rappel la liste des suppléants :

- Philippe Udressy pour le Centre,
- Cédric Zürcher pour le PLR,
- Edgar Vieux pour l'UDC,
- Tazuila Ngamiak pour le PS,
- Carole Morisod pour les Vert-e-s

Conformément à l'art. 20 al. 5 du règlement du Conseil général, chaque suppléant reçoit la même documentation que les membres.

Compte tenu des données sensibles auxquelles la Cogest a accès, il a été décidé que, sauf décision contraire de la commission, tous les documents qui lui sont transmis sont confidentiels et à usage purement interne. Cette règle ne s'applique pas aux documents publics ou qui sont considérés comme tels par la loi cantonale sur l'information.

2. Méthode de travail

Pour l'examen du budget 2024, la Cogest a reçu, avant sa première séance, le budget de fonctionnement et des investissements, ainsi que les indicateurs financiers, le message du Conseil Municipal, le plan financier quadriennal 2024-2027 et diverses annexes.

Le budget 2024 et le message du Conseil municipal ont été passés en revue. Nous avons formulé une liste de questions générales et de détail en prévision d'une séance commune avec la municipalité.

A toutes fins utiles il est précisé que la commission a examiné toutes les rubriques du budget 2024, y compris celles inférieures à CHF 30'000. Nous sommes partis du principe qu'en notre qualité d'organe de contrôle de la gestion financière communale, notre pouvoir n'était pas limité, ni par les rubriques, ni par leur montant.

3. Nombre et déroulement des séances

La commission s'est réunie à 4 reprises, soit les 6, 15, 20 et 23 novembre 2023.

Le 6 novembre, nous avons passé en revue le message du Conseil Municipal, les indicateurs financiers, le budget de fonctionnement et des investissements. Nous avons élaboré une liste de questions à l'attention du Conseil Municipal.

Le 15 novembre, sur invitation de la Cogest, sont venus nous apporter les réponses à nos questions :

- le Conseil Municipal, représenté par son président Olivier Turin,
- le secrétaire municipal Laurent Monnet,
- le service de l'administration des finances représenté par Emmanuel Bérard.

En 2^{ème} partie de séance, nous avons discuté de l'entrée en matière, des réponses données et fixé les grandes lignes du rapport.

Les 20 et 23 novembre, nous avons discuté du présent rapport et procédé à son adoption.

Le 11 décembre, la Cogest se réunira pour traiter des amendements.

4. Entrée en matière

Il est rappelé que la Cogest pourrait refuser l'entrée en matière, entre autres, si les objectifs qu'elle estime prioritaires n'étaient pas atteints. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

5. Examen du budget 2024

5.1 Budget général et marge d'autofinancement

	Compte de résultat échelonné	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 202	2	arts /B23	en%
i	Charges d'exploitation						
١		0.070.000.00	0.050.400.00	0.474.405.0	5 046	2000.00	0.050/
_	Charges de personnel	9872300.00	9 053 100.00			200.00	9.05%
1	Charges de biens et services	8813000.00	8 616 100.00	7 234 128.8	7 196	900.00	2.29%
3	Amortissement du patrimoine administratif	4 017 500.00	4 355 500.00	4 195 212.4	5 -338	3 000.00	-7.76%
	Attribution aux fonds spéciaux	-	_			_	
	Charges de transferts	19 247 600.00	18 162 500.00	16 843 036.2	4 1085	5 100.00	5.97%
	Subventions redistribuées	-	-	-		-	0.07 70
	Total des charges d'exploitation	41 950 400.00	40 187 200.00	36 443 563.4	1 1763	200.00	4.39%
ì	Revenu d'exploitation						
)	Revenus fiscaux	28 040 000.00	26 589 000.00	28 981 793.0	1 1451	00.00	5.46%
	Patentes et concessions	360 900.00	346 100.00			800.00	4.28%
	Taxes	6 288 300.00	5911700.00			600.00	6.37%
_	Revenus divers	0 200 300.00	5911700.00	0 130 929.2	9 3/0	000.00	0.57 %
	Prélèvements sur les fonds et	1 154 200.00	1 335 200.00	936 304.0	5 -191	000.00	-13.56%
	financements spéciaux		5 489 000.00				
	Revenus de transferts	5 653 000.00	5 489 000.00	5 579 672.0	4 104	00.000	2.99%
	Subventions à redistribuer		-			-	4.000
ì	Total des revenus d'exploitation	41 496 400.00	39 671 000.00	42 020 944.3	9 1828	400.00	4.60%
	Résultat provenant de l'activité d'exploitation	-454 000.00	-516 200.00	5 577 380.9	8 6	2 200.00	-129
ļ	Charges financières	906 000.00	793 500.00	739 512.2	6 112	2 500.00	14.18%
ļ	Revenus financiers	735 500.00	677 000.00	727 514.4	4 58	3 500.00	8.64%
2	Résultat provenant de l'activité de financement	-170 500.00	-116 500.00	-11 997.8	2 -5	4 000.00	469
١	Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1+R2)	-624 500.00	-632 700.00	5 565 383.1	6	8 200.00	-19
3	Charges extraordinaires	-	-	1 000 000.0	0	-	
3	Revenus extraordinaires	-	-	-		-	
	Résultat provenant de l'activité extraordinaire			-1 000 000.0	0	-	
ĺ	Résultat total du compte de	-624 500.00	-632700.00	4 565 383.1	6	8 200.00	-1%
	résultat (O1+E1)	(O1+E1) -024 300.00 -032 700.00 4 303 303.10 02					
			Budget 2024	Budget 2023 Con	nptes 2022	Ecarts B24/B23	en s
	Compte de résultat					22,1020	
Ī	Résultat avant amortissements comptat						
	Charges financières	-	38 607 600		33 298 657	2 084 50	
	Revenus financiers	+	41 603 900	39 498 200	42 206 874	2 105 70	
	Marge d'autofinancement	=	2996300	2 975 100	8 908 217	2120	0 0.
	ésultat après amortissements comptables						
	Marge d'autofinancement	+	2996300	2 975 100	8 908 217	2120	0 0.
	Amortissements planifiés	-	4775000	4 943 000	4 279 138	-168 00	0 -3.4
	Attributions aux fonds et financements s	ributions aux fonds et financements spéciaux -		0	0		0
	Prélèvements sur les fonds et financem	ents spéciaux +	1 154 200	1 335 200	936 304	-181 00	0 -13.
	ont fonds et financements spéciaux capital propre		1 144 200	1 294 200	918 204	-150 00	0 -11.
	Réévaluations des participations du PA	-	0	0	0		0
	Attribution au capital propre		0	0	1 000 000		0
	Excédent de revenus (+) charges (-)	=	-624 500	-632 700	4 565 383	820	0 1.

Les prélèvements sur les financements spéciaux sont toujours particulièrement élevés et atteignent, au budget 2024, une insuffisance de financement de CHF 1'154'200, répartie comme suit :

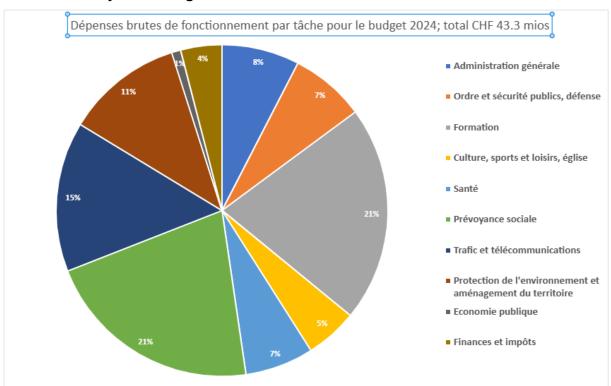
- CHF 169'200 eau potable
- CHF 790'300 eaux usées
- CHF 184'700 traitement des déchets

Pour rappel, avec le MCH2, ces montants ne rentrent plus dans le calcul de la marge d'autofinancement. Cela n'impacte donc pas le résultat de la commune mais péjore plusieurs indicateurs, soit le taux d'autofinancement et le degré d'autofinancement. Actuellement, les charges de ces services ne sont pas couvertes par les taxes en vigueur. La Cogest réitère ainsi sa recommandation de réviser les règlements correspondants rapidement, le fonds pour l'eau potable étant déjà déficitaire au 31.12.2022 et les fonds pour les eaux usées et les déchets le seront au 31.12.2024 selon les chiffres inscrits aux budgets 2023 et 2024.

L'insuffisance de financement du service des eaux usées provient essentiellement de l'amortissement de la nouvelle STEP.

Au vu du découvert qui sera comptabilisé en 2025 et pour respecter la législation, les taxes devront être augmentées considérablement.

5.2 Analyse du budget de fonctionnement



Charges de personnel

Les charges de personnel (rubrique 30) budgétées en 2024 augmentent de 9% (CHF +819k) entre 2023 et 2024 (+20.8% par rapport aux comptes 2022). Cette augmentation s'explique notamment par :

- CHF 265'000 en lien avec le renforcement des services de l'administration communale à la suite de la réorganisation des services qui prendra effet en juin 2024 (voir point spécifique ci-dessous).
- CHF 250'000 en lien avec le renforcement de l'effectif au niveau des structures jeunesse (+2.6 EPT au niveau de la crèche (Dojo); +1 EPT à l'UAPE d'Illarsaz). A noter que ces coûts sont partiellement compensés par une augmentation des subventions cantonales.
- CHF 155'000 de revalorisations salariales qui se composent de l'augmentation annuelle progressive liée à la prestation (+0.4% en moyenne ; basée sur les entretiens d'appréciation annuels), ainsi que de l'indexation des salaires en lien avec l'augmentation de l'IPC (indice des prix à la consommation ; +1.6%). Pour rappel, le budget 2023 tenait compte d'une indexation de 3% car les salaires n'avaient pas été indexés depuis 2011. A titre de comparaison, le projet de budget 2024 de l'Etat du Valais prévoit une indexation des salaires de son personnel ainsi que du personnel des institutions paraétatiques subventionnées de 1.5%.
- CHF 147'000 de charges sociales en lien avec les éléments précités

Structure jeunesse

Le personnel dans les structures jeunesse augmente de 330% (y compris personnes en formation et personnel à la demande). A noter que le personnel à la demande, composé de 11 personnes, ne bénéficie pas du statut du personnel. Il est rémunéré à l'heure et son coût n'est pas subventionné par le canton (34%).

Selon le montant que représente ce travail sur appel, la Cogest relève qu'il conviendrait d'étudier la possibilité d'engager ce personnel sur une base fixe, selon un pourcentage convenu, comme cela se pratique dans le domaine de la santé (système pooliste) et ainsi pouvoir percevoir la subvention de 34%.

EMS La Charmaie

La hausse du déficit à CHF 900k s'explique essentiellement par l'augmentation des charges de personnel (salaires, charges sociales et prestataire Eldora) qui résulte de l'indexation au coût de la vie (1.5% prévu) et de la valorisation des traitements (parts d'ancienneté). Les charges de personnel représentent entre 75 et 80% du budget de fonctionnement.

La détérioration du résultat financier de l'EMS La Charmaie n'est pas une situation propre à notre commune mais concerne tous les EMS du canton. Cela s'explique notamment par une modification du besoin en personnel soignant à la suite d'une révision cantonale de 2023 concernant les dotations requises. A cela est venue s'ajouter l'inflation qui a impliqué une indexation des salaires de 2.8% pour 2023 et de 1.5% prévue pour 2024.

Tant l'Avalems (association faîtière des EMS valaisans), que la direction et le Conseil d'administration de l'EMS La Charmaie, sont à la recherche de solutions afin de contenir le déficit de l'établissement dans le futur.

La Cogest précise que l'EMS La Charmaie a été constitué en société anonyme afin que l'établissement ne fasse plus partie du budget communal et n'émarge pas à celui-ci en raison de l'obligation d'amortissement de 10% de l'investissement selon les dispositions de la Loi sur les Communes (LCo) avant sa révision et de l'introduction du plan comptable MCH2.

Selon la convention signée, la commune prend en charge le 100% du déficit. La Cogest demande de prendre les mesures nécessaires afin de réduire le déficit.

Les amortissements comptables, inclus dans le déficit de CHF 900k, se montent à CHF 582'700, dont CHF 461'500 pour le bâtiment.

Actions et énergie (Valais Rénove)

Les actions menées s'inscrivent dans le cadre de la Planification Energétique Territoriale (PET), dont les objectifs 2035 de la commune sont présentés dans le <u>rapport d'activité 2022</u>, à savoir :

- réduire d'au moins 50% la consommation d'énergie primaire par habitant, c'est-à-dire l'énergie présente dans la nature sans transformation ;
- réduire d'au moins 60% les émissions de gaz à effet de serre du parc bâti ;
- atteindre 80% d'énergie finale renouvelable pour le parc bâti, c'est-à-dire l'énergie utilisée pour le chauffage et l'eau chaude;
- atteindre un approvisionnement électrique 100% renouvelable.

Le montant prévu au budget en ce qui concerne le développement durable - Cité de l'énergie (rubrique 8790) se monte à CHF 172'700, à cela s'ajoutent des investissements tels que la mise en place des mesures Plan lumière (CHF 200'000) et l'installation des panneaux photovoltaïques sur la STEP (CHF 150'000).

<u>Trafic régional rubrique 62, CHF 2'518'700 (+CHF 225'600 ; +9.8%)</u> Plusieurs points sont à relever :

- Rubrique 6230.3634.30, CHF 1'721'400 : Prestation de services MobiChablais. A la suite du prochain vote au Conseil général de décembre 2023 sur la nouvelle convention, la rubrique sera dorénavant liée. La charge est en augmentation de CHF 71'400 par rapport au budget 2023 selon la planification financière de MobiChablais. Le réseau de bus MobiChablais sera intégré à la communauté tarifaire vaudoise Mobilis dès le changement d'horaire au 10 décembre 2023.
- Rubrique 6230.4250.40, CHF 36'000: La commune renouvelle la mise à disposition à la population des cartes de 120 courses à un prix subventionné. La nouveauté consistera en la possibilité d'acheter une des trois types de cartes dont le prix sera fonction du nombre de zones (1, 2 ou 3 zones selon le plan du réseau des lignes). En revanche tous les transports publics pourront être utilisés (CFF, TPC, RegionAlps, Car postal) et seront équipés à terme de validateur pour l'enregistrement de la course.
- Concernant les nouvelles cartes journalières communales des CFF distribuées dès décembre 2023, la commune s'est inscrite au programme. A la date de nos travaux, la commune attendait des informations de la part des CFF sur cette nouvelle offre qui ne devrait pas engendrer de coûts pour la commune.

La Cogest maintient ses demandes d'une maitrise des charges MobiChablais.

Finances et impôts (rubrique 9)

Le chiffre des notifications pour 2021 et 2022 est une estimation. La colonne Notifications enregistre le montant des impôts facturés aux contribuables par année de taxation (déclarations d'impôts).

La comparaison des 3 colonnes montrent que les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques sont supérieurs de CHF 1 à 2 mios selon les années entre l'estimation budgétaire et la comptabilisation (Comptes) d'une part ou la taxation (Notifications) d'autre part. Cela provient de la calculation prudente des prévisions fiscales par la Municipalité.

Année		Revenu PP 9100.4000.00			Fortune PP 9100.4001.00	
	Notifications	Comptes	Budget	Notifications	Comptes	Budget
	Chiffre COG 1			Chiffre COG 1		
2017	14 476 631,20	14 811 349,75	13 440 000,00	1 548 680,10	1 502 654,60	1 340 000,00
2018	15 430 684,20	15 034 763,22	14 380 000,00	1 590 584,55	1 691 581,25	1 400 000,00
2019	16 588 465,20	15 966 383,30	15 200 000,00	1 731 802,90	1 895 418,75	1 500 000,00
2020	17 298 805,90	16 753 756,95	15 300 000,00	1 867 687,85	1 835 976,35	1 650 000,00
2021	17 667 304,45	17 955 263,60	16 100 000,00	2 026 946,60	1 929 124,30	1 680 000,00
2022	18 583 935,45	18 854 391,65	17 700 000,00	2 131 980,17	2 258 276,65	1 850 000,00

Revenus fiscaux (rubrique 91)

Libellé	Budget 2024	% / budget 2023
Impôt revenu PP	CHF 19'100'000	+ 3.6%
Impôt fortune PP	CHF 2'200'000	+ 11.6%
Impôt bénéfice PM	CHF 1'540'000	+ 14.9%
Impôt capital PM	CHF 890'000	+ 17.1%

La Cogest constate que tous les types d'impôt sont en augmentation, y compris les impôts spéciaux, notamment grâce à une croissance démographique dynamique sur notre commune.

Péréquation intercommunale (rubrique 93)

La Cogest constate que la péréquation intercommunale 2024 (CHF 2'834'300) est en diminution de –6.5% par rapport au budget 2023 (CHF 3'031'500).

5.3 Analyse du budget d'investissement

Les principaux investissements budgétés pour 2024 sont :

- CHF 1'620'000 pour les canalisations, dont CHF 1.1 mio pour le traitement des eaux usées et CHF 520'000 pour l'alimentation en eau. A noter que le chantier TPC à la rue Vassereule (CHF 220'000) est entièrement financé par un tiers.
- CHF 800'000 pour la 1ère partie de la rénovation générale de la salle polyvalente des Perraires
- CHF 450'000 pour la restructuration et la rénovation de la Maison de Commune
- CHF 330'000 pour la construction des routes classées (selon communication du Canton)
- CHF 250'000 pour l'optimisation des arrêts de bus et la mise aux normes LHand
- CHF 200'000 pour l'arrêt de bus La Chapelle aux Neyres
- CHF 200'000 pour la mise en place des mesures du Plan lumière

Le volume des investissements nets (CHF 4.1 mios) est légèrement inférieur à celui budgété en 2023 (CHF 4.3 mios).

En comparant les plans quadriennaux 2023-2026 (présenté dans le budget 2023) et 2024-2027 (présenté dans le budget 2024), la Cogest constate que les prévisions ont été revues à la baisse. En effet, le budget 2023 prévoyait des dépenses d'investissement à hauteur de CHF 9.5 mios pour 2024 alors que le budget 2024 en prévoit "seulement" pour CHF 5.4 mios, soit une diminution de 43%, idem pour les années suivantes (2025 : -59% ; 2026 : -30%).

5.4 Amélioration des services communaux

La population ayant passablement augmenté au cours de ces dernières années, les collaborations intercommunales s'étant développées et la fusion avec la commune de Monthey ayant été refusée, le Conseil municipal a initié une analyse interne de son organisation afin de pallier aux défis futurs. Cette analyse a été conduite par un mandataire externe. Elle nous a été communiquée lors de la séance plénière du 9 octobre 2023 et nous a été remise sous la forme d'un rapport spécifique "Amélioration des services communaux 2024" dans le cadre du budget 2024.

Les principaux résultats de cette analyse ont été repris par le Conseil municipal dans le cadre du budget 2024 :

- Création de deux nouveaux services :
 - Service CUB qui assumera les tâches liées aux Constructions, à l'Urbanisme et aux Bâtiments communaux
 - Service RIME qui traitera des Réseaux, des Infrastructures communales, de la Mobilité et de l'Environnement
- Internalisation de certaines tâches au niveau des services CUB et RIME selon une analyse attendue pour fin 2024.
- Création d'un Office de la Culture, de l'Intégration et des Loisirs (CIL). A la suite de la création de cet office, la convention d'animation socio-culturelle avec la Ville de Monthey pourra être résiliée puisque la prestation sera internalisée. Un élargissement de la prestation au niveau des jeunes (6-11 ans) et une politique des aînés sont également prévus.
- Création de nouveaux postes (engagements prévus pour mi-2024) :
 - Chef du nouveau service CUB (80-100%)
 - o Collaborateur au sein du nouveau service RIME (80-100%)
 - Assistant de direction (80-100%)
 - Responsable des systèmes d'information (80-100%)
 - Assistant RH (70-80%) : il ne s'agit pas de la création d'un poste mais du remplacement d'un poste existant.
 - Animateur socio-culturel (50%)

Le coût de ces engagements dès juin 2024 se monte à CHF 271'000 (+ 65'000 de charges sociales), soit un montant annuel de CHF 465'000 (+ CHF 105'000 de charges sociales).

Les organigrammes, bien que modifiés, n'auront pas d'impact sur les fonctions actuelles et par conséquent ne nécessiteront pas de revalorisations salariales.

- Location des locaux de la clinique CIC (500 m² pour environ CHF 175/m²) pour la création de nouveaux bureaux provisoires (5-8 ans), en attendant la construction d'un nouveau bâtiment dans le secteur des Brêches réunissant l'ensemble des services techniques.
- Réaménagement de la salle du Rez de la Maison de commune en bureaux et réorganisation des bureaux actuels. Le montant budgété pour ces travaux se monte à CHF 450'000. Des réflexions sont actuellement en cours pour déplacer les activités actuelles (gym, votations, apéritifs lors des funérailles...).

La Cogest prend note de cette analyse du développement futur de l'administration communale. La Cogest sera attentive à la maîtrise des coûts lors de la mise en œuvre de ce projet, ainsi que des résultats qui en découleront.

5.5 Message de la Cogest

La Cogest traitera les amendements selon la nouvelle directive du Bureau établie en novembre 2023. Cela implique que la Cogest ne se prononcera plus uniquement sur les aspects financiers mais aussi sur la forme des amendements déposés.

La forte hausse constatée au budget 2023 pour les investissements (plan quadriennal 2023-2026) a été revue à la baisse dans le nouveau plan quadriennal 2024-2027.

Pour répondre à la forte augmentation de la population et au refus de la fusion avec Monthey, la Municipalité a réalisé une analyse et propose notamment une réorganisation des services communaux impliquant l'engagement de personnel supplémentaire impactant durablement les finances communales.

Bien que le budget 2024 soit déficitaire (CHF -624'500 ; similaire au budget 2023), la Cogest rappelle qu'une réserve de politique budgétaire à hauteur de CHF 1 mio a été constituée en 2022 et pourrait être utilisée pour couvrir les déficits futurs au moment de l'établissement des comptes. La Cogest renouvelle sa demande à la Municipalité de définir les règles d'utilisation de cette réserve de politique budgétaire.

6. Recommandation de la Cogest

Avant d'émettre ses recommandations, la Cogest précise que notre commission doit encore examiner les amendements que les groupes ou tout Conseiller général peuvent déposer. Ceux-ci sont donc susceptibles d'apporter des corrections plus ou moins importantes au budget tel que proposé par le Conseil Municipal, et analysé par la Cogest.

Cela étant la Cogest recommande aux membres du Conseil général :

- 1. d'accepter un coefficient d'impôt de 1.25 (inchangé) pour le budget 2024,
- 2. d'accepter un taux d'indexation de 168% (inchangé) pour le budget 2024,
- 3. d'accepter le budget 2024 tel que présenté par le Conseil Municipal.

7. Vote final

Cela étant, la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité des membres présents.

8. Conclusion et remerciements

Les échanges avec le Conseil Municipal et l'administration ont été précieux et constructifs et nous les en remercions. En mettant à notre disposition, avant notre séance commune, les informations demandées, la Cogest a pu travailler dans de bonnes conditions.

En conclusion, nos remerciements vont à tous ceux qui ont œuvré à l'étude et à l'élaboration de ce budget.

Collombey-Muraz, le 23 novembre 2023

Stéphane Angst Président Stéphanie Biolz

Rapporteur